



05 Directives d'évaluation

Table des matières

1	Directives d'évaluation et séquences prioritaires.....	2
2	Contenu de la feuille d'évaluation	2
3	Répartition des points	2
3.1	Passage au sol	2
3.2	Passage acrobatique	2
4	Evaluation.....	3
4.1	Passage au sol	3
4.2	Passage acrobatique	4
5	Disqualification	4
6	Diverses informations.....	5
6.1	Combinaisons	5
6.2	Axe du corps	5
6.4	Rotations.....	6
6.5	Jambes écartées.....	6
6.6	Chute.....	6
7	Tablette des points figures acrobatiques	6
8	Dispositions diverses	7
8.1	Modifications dans le règlement d'évaluation.....	7
8.2	Mise en vigueur.....	7

Remarque :

Ce règlement est publié en allemand et français, de ce fait si une différence d'interprétation surgit, c'est le règlement en allemand qui fait foi.

1 Directives d'évaluation et séquences prioritaires

1. Takt et précision du Takt (voir le fautes)
2. Acrobatique
3. Figures de danse /Choréographie/ Performance
4. Pas de danse

2 Contenu de la feuille d'évaluation

Acrobaticround	= Akrobatikrunde	= Passage acrobatique
Footworking	= Fusstechnikrunde	= Passage au sol
Acrobatic	= Akrobatikfiguren	= Acrobaties
Dancefigures	= Tanzfiguren	= Figures de danse
Choreography	= Choreographie	= Chorégraphie
Performance	= Tänzerischer Ausdruck und Haltung	= Performance
Foottechnic	= Fusstechnik	= Technique du pas
Bad mistakes	= Abzüge	= Fautes

3 Répartition des points

3.1 Passage au sol

Catégorie →	JB / JA	B et A
Figures de danse/ Choréographie/Performance	0-40	0-30
Pas	0-10	0-10
Fautes/déductions	0-40	0-40
Max. Points	0-90	0-40

3.2 Passage acrobatique

Catégorie →	C	B et A	
		VR + F	ZWR
Acrobaties	0-50	0-60	0-60
Dansef/Chor/Perf	0-50	0-10	0-50
Pas	0-10	0-10	0-10
Fautes/déductions	0-40	0-40	0-40
Max. Punkte	0-110	0-80	0-120

VR = Premier tour **F** = Finale **ZWR** = Tours éliminatoires

4 Evaluation

4.1 Passage au sol

Figures danse / Choréographie / Expression

Figures de danse

Différents critères sont évalués.

- Introduction: Enchaînement, vitesse d'exécution
- Nombre: Combinaisons, répétitions
- Degré de difficulté: jeu de jambes, figures de danse

Choréographie

L'ensemble des figures de danse et la relation avec la musique sont évalués.
Les règles internationales sont appliquées

- Construction et Contenu: Image, points forts, Variations, Créativité, Idée, harmonie
- Introduction et final
- Musique et costume: Coordination

Excécution, Performance

La présentation et l'attitude sont évaluées.

- Présentation artistique: Rayonnement (de l'extérieur), enthousiasme, expression corporelle, contact avec le public ("savoir se vendre"), élégance, dynamisme, originalité, harmonie
- Présentation sportive: Attitude, Ligne, Persévérance, Synchronisation

Le pas

La décomposition du pas est évaluée (règlement de danse).
L'homogénéité des deux danseurs doit être également évaluée.

- Mouvement du kick: lever/jeter/lever/poser
- Mouvement du Hop: mouvement ascendant/Mouvement descendant
+ Kick-Ball-Change

Des variations du mouvement du Kick sont possible, p.ex. doublekick, Kicks allongé ou raccourci.

Fautes, déductions

- Faute de rythme simple: déséquilibre visant la prévention d'une
Chute, refus **- 5 Punkte**
- Petite faute de tempo: de 1 Takt (4 Taktschläge) **- 5 Punkte**
- Grosse faute de tempo: plus que 1 Takt **- 20 Punkte**
- Chute: **- 20 Punkte**

La déduction maximale possible est de -40 points.

4.2 Passage acrobatique

Acrobaties

Si une acrobatie est répétée celle-ci doit être notée tout au plus à 1 point.

Excécution: Déroulement du mouvement, tempo, hauteur, attitude, sécurité, entrée-sortie d'acro , risque, réception

Degré de difficulté: La tablelle des points de jugement C, B, A est prise en considération.

Point de déduction conformément à la feuille de jugement (voir 10.2-4)

Figures danse / Choréographie / Expression

voir 4.1.1

Pas

voir 4.1.2.

Fautes

voir 4.1.3

5 Disqualification

Voir règlement de championnats Chapitre 3 page 13.

6 Diverses informations

6.1 Combinaisons

Une combinaison est considérée dès qu'une prise ferme et interrompue ou changée pendant l'acro, ou que le sol est touché entre acros. Il est aussi compté comme combinaison si une acro est répétée. **Exception faite pour les figures en rotation.**

➔ Pour l'évaluation, seulement les combinaisons qui se composent d'acrobaties des Safety-Levels de la catégorie correspondante, comptent.

6.2 Axe du corps



Axe transversal
(Salto)



Axe longitudinal
(vrille)

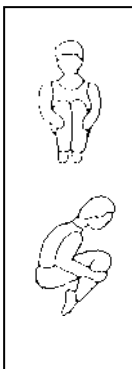


Axe de profondeur
(Rad)

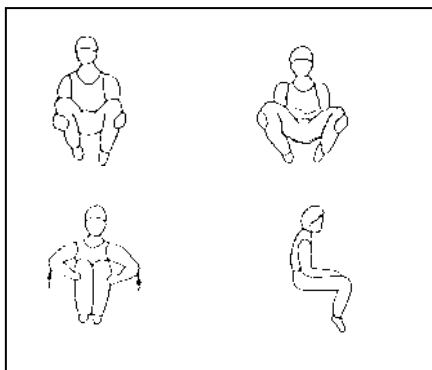
6.3 Position du corps

6.3.1 Accroupi: Le corps doit être plié dans les hanches et le genoux

optimal

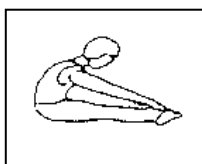


1 point en moins

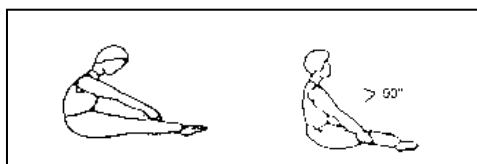


6.3.2 Plié: Le corps doit être plié qu'au niveau des hanches (au moins 90°)

optimal

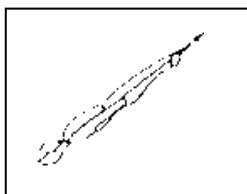


1 point en moins



6.3.3 Tendu: Le corps doit être tout à fait tendu

optimal



1 point en moins

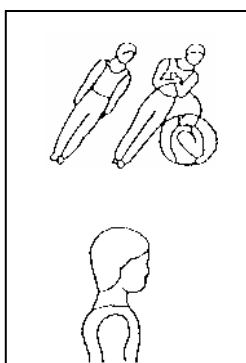


6.4 Rotations

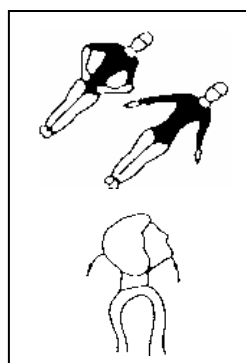
Rotation libre: Par une rotation libre, nous entendons rotation autour de l'axe du corps sans contact avec le partenaire ou le sol

½ rotation libre:	Rotation plus de 180°, par rapport à la partie supérieure du corps
1 rotation libre:	Rotation plus de 360°, par rapport à la partie supérieure du corps
1 ½ rotation:	Rotation plus de 540°, par rapport à la partie supérieure du corps
2 rotations:	Rotation plus de 720°, par rapport à la partie supérieure du corps

optimal



1 point en moins



6.5 Jambes écartées

Plus qu'une largeur de main ouverte

6.6 Chute

Perte de contrôle du corps et contact avec le sol. Dans cette catégorie est également compris le fait de soutenir la partenaire avec une partie du corps visant la prévention d'une chute

7 Tabelle des points figures acrobatiques

La table des points pour les catégories C, B, A se trouvent dans l'annexe XY sous la rubrique table des points.

8 Dispositions diverses

8.1 Modifications dans le règlement d'évaluation

Pour les modifications du règlement d'évaluation, une demande sous forme écrite doit être soumise au responsable du département Championnats.

Ceux-ci sont examinés, traités et ensuite présentés à la présidence. Si elles sont acceptées, ces modifications seront publiées aux clubs (par Mail ou lettre).

Les règlement en vigueur se trouvent sur la Homepage www.srrc.ch

8.2 Mise en vigueur

La mise en vigueur est effective dès Avril 2010 et est publiée sur www.srrc.ch

Avril 2010

Le Präsidium SRRC